

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 415

Artikel: Deux rapports face à face
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Trente ans d'aide au développement

Pour une fois, une publication qui, manifestement, ne court pas les kiosques à travers la Suisse ! Mais si les dossiers du Service d'informa-

Entre en vigueur cette année une nouvelle loi sur la coopération internationale au développement. Les buts de la coopération au développement de la Suisse y sont définis à l'article 5 :

« 1. La coopération au développement soutient les efforts des pays en développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. Elle doit contribuer à mettre ces pays en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces. Elle tend, à long terme, vers un meilleur équilibre au sein de la communauté internationale.

» 2. Elle soutient en priorité les efforts des pays en développement, régions et groupes de population les plus défavorisés. Elle encourage notamment :

- a) Le développement rural;*
 - b) L'amélioration alimentaire, en particulier par les cultures vivrières destinées à la consommation locale;*
 - c) La promotion de l'artisanat et de la petite industrie locale;*
 - d) La création d'emplois;*
 - e) La recherche et le maintien d'un équilibre écologique et démographique. »*
-

tion tiers monde (case postale, 3000 Berne 9) ne défrayent pas la chronique, ils n'en mettent pas moins à jour, au fil des mois, une matière de plus en plus difficile à saisir dans son ensemble (dossiers 1976 : Produits de base et dépendance — Banque mondiale et IDA — Habitat — Bangladesh. 1977 : L'eau pour le développement).

Le dernier fascicule de cette série, livré au mois de juillet, fait le point de « l'aide au développement dans les relations Nord-Sud », un sujet qui, malgré les événements internationaux intervenus ces derniers mois, semble être sorti de l'ordre des préoccupations immédiates dans l'opinion, malgré son actualité, toujours aussi brûlante.

Raison de plus pour fixer quelques points de repères clairs en la matière ! C'est ce à quoi se sont attachés les rédacteurs du dossier en

Deux rapports face à face

En 1975, le Conseil fédéral publiait son « rapport concernant les répercussions des récents événements économiques mondiaux sur la contribution suisse à la coopération internationale au développement. La même année, la commission des organisations privées de coopération présente son rapport « Maldéveloppement Suisse-monde ».

Quelques points de convergence, par exemple : la coopération au développement doit continuer et être renforcée — il est nécessaire de mettre un accent particulier sur le développement agricole — l'aide doit profiter aux pays et aux couches de population les plus pauvres.

Mais aussi des divergences. Par exemple au sujet du développement par le commerce :

— Le Conseil fédéral écrit : Les pays en développement doivent mieux s'intégrer au marché mondial. « Ce n'est donc que grâce à une augmentation des recettes provenant des exportations que l'on pourra, à long terme, rendre moins dépendants de l'aide financière les pays qui en sont actuellement tributaires ». (rapport cité, p. 37)

Ambiguïté du commerce

— De son côté « Maldéveloppement » développe les thèmes suivants : Il faut en toute priorité interrompre les relations commerciales qui freinent le développement. Cela ne signifie pas l'autarcie totale. Mais il faut arrêter de favoriser les secteurs

une trentaine de pages tout à fait accessibles. Suivre, en particulier dans ce dossier, l'évolution de la pratique de l'aide au développement des pays occidentaux pendant la période de 1944 à 1977, dans la perspective des relations entre pays riches et pays pauvres (de « 1944-1950 : la reconstruction » à « 1974 : le dialogue Nord-Sud » et les approches d'une nouvelle stratégie globale). En deuxième partie, l'aide publique de la Suisse et sa position dans les négociations internationales.

d'exportation qui supplantent la production vivrière. En effet, les famines répétées dans le tiers-monde proviennent de la négligence des secteurs économiques produisant pour la consommation indigène, au profit des secteurs modernes produisant pour les marchés étrangers.

Au chapitre des investissements privés, la position du Conseil fédéral est, « grosso modo », celle-ci : Les investissements privés sont importants; car la mise en place d'un « secteur privé dynamique et viable » dépasse les possibilités financières de la plupart des pays en développement. C'est pourquoi, ces pays devraient créer un climat favorable aux investissements de capitaux étrangers. La Confédération veut encourager les investissements privés spécialement dans les pays qui ne dépendent plus exclusivement d'une aide à des conditions de faveur.

De son côté, « Maldéveloppement » développe une tout autre position : Il faut considérer d'un esprit très critique les effets des investissements privés dans les pays du tiers-monde. Ils provoquent souvent plus de chômage qu'ils ne créent de places de travail : les nouvelles usines évincent un artisanat traditionnel qui fournit de nombreux emplois. L'établissement des filiales de multinationales contribue à l'accroissement des inégalités régionales. La plupart des produits de ces filiales ne peuvent être achetés que par les classes moyennes et supérieures. Il faut exiger une réglementation des investissements privés, afin d'en éliminer les effets négatifs.